



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## recensements

Question écrite n° 103625

### Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'outre-mer sur la domiciliation des ultramarins vivant en France métropolitaine. En effet, de nombreux compatriotes dont la famille vit dans les DOM TOM sont venus vivre en métropole et y connaissent des problèmes spécifiques dans leur vie quotidienne, et ce, souvent dans les régions urbanisées de notre pays. Ces « ultramarins de la métropole » réclament une attention toute particulière car ils sont souvent victimes de diverses discriminations, tant d'un certain racisme ambiant que des populations immigrées qui ne les considèrent pas comme les leurs. Ils sont dès lors bien souvent soumis à un double rejet regrettable et condamnable. Cette situation les place souvent dans un profond désarroi, propice au repli identitaire récupéré par divers démagogues. Il est donc primordial et urgent que des collectivités d'accueil de ces populations ultramarines s'engagent en leur faveur comme l'avaient initié les communes de Paris (75) ; d'Aulnay-sous-bois (93) et de Sarcelles (95). Il serait donc souhaitable de recenser les secteurs à forte implantation ultramarine pour y mener des actions partenariales (pouvoirs publics - collectivités locales de domiciliation) d'information et de sensibilisation à l'endroit de nos compatriotes des DOM TOM. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quels sont les départements de métropole où ces personnes sont les plus nombreuses et les dix villes métropolitaines de plus de 50 000 habitants où ces compatriotes sont les plus nombreux. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

### Texte de la réponse

Près de 359 000 personnes nées dans un DOM-TOM résident en France métropolitaine au recensement de 1999. Les départements où ces personnes sont les plus nombreuses sont la Seine-Saint-Denis (plus de 42 000 personnes, soit 11,7 % du total), suivie par Paris (27 800 personnes), puis par les autres départements de la région Ile-de-France. Ensemble, les 8 départements franciliens accueillent près de 54 % de cette population. Viennent ensuite le département des Bouches-du-Rhône, avec 11 900 personnes, et celui du Rhône, avec près de 10 800. Rapportée à la population totale de chaque département, la présence des natifs des DOM-TOM est supérieure à la moyenne dans une quinzaine de départements métropolitains, au premier rang desquels figurent toujours les 8 départements franciliens (cf. carte). Les 10 communes de plus de 50 000 habitants comptant le plus grand nombre de résidents nés dans les DOM-TOM sont : Paris (27 800 personnes), Marseille (7 500 personnes), puis Toulouse, Saint-Denis, Sarcelles, Créteil, Montpellier, Lyon, Bordeaux et Aulnay-sous-Bois. Ensemble, ces 10 communes regroupent 60 900 habitants natifs d'un DOM-TOM, soit 17 % de cette population résidant en métropole. Le recensement de la population de 1999 est la source statistique la plus récente fournissant ces chiffres détaillés par département ou par unité urbaine. Le nouveau recensement annuel de la population permettra de les actualiser en 2009, à l'issue du premier cycle quinquennal complet de collecte (2004-2008).

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 103625

**Rubrique** : Démographie

**Ministère interrogé** : outre-mer

**Ministère attributaire** : économie

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 12 septembre 2006, page 9519

**Réponse publiée le** : 9 janvier 2007, page 275